

Le président en intérim

Par **Liszt13**, le 11/12/2009 à 17:08

Bonjour,

Je sais que le Président intérimaire expédie les affaires courantes mais s'occupe-t-il des affaires internationales ? Y' a-t-il un article qui le précise ?

Merci d'avance

Par **jeeecy**, le 11/12/2009 à 18:51

Bonjour,

pour plus de compréhension, de quel Président parlez-vous?

Le Président de la République,
Le Président de l'Assemblée Nationale,
Le Président du Sénat,
Le Président du Conseil Constitutionnel.....

Par **juristeenherbe**, le 11/12/2009 à 19:12

je crois que cette personne doit parler du Président de la République. Premièrement je pense que tu devrais être plus rigoureuse. Deuxièmement je pense que Le Président intérimaire remplit les mêmes fonctions que le Président élu. Le terme de Président est un statut qui confère des fonctions.

Par **Liszt13**, le 14/12/2009 à 15:08

Oui, excusez-moi , je parle bien du Président de la République .

Mais je sais que le Président en intérim (de la présidence de la République) ne peut pas dissoudre l'assemblée nationale (art 12), ni faire un référendum(art11 et 89). Je sais par contre qu'il expédie les affaires courantes mais je voulais savoir s'il pouvait s'occuper des décisions internationales ?